Nantes Métropole

Direction du Cycle de l'Eau **Décision n°2022-1145**

Objet : REZE – Opération « Réalisation de travaux de reprise de l'étanchéité de la coupole du digesteur- STEP Petite Californie » – Approbation du besoin et du montant de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux – Lancement de la consultation

Réf : 1.1.7

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 4.1) portant délégation du Conseil à la Présidente afin de prendre toute décision relative aux marchés subséquents à un accord cadre, quel que soit son montant ou son objet,

Vu l'arrêté n°2022-470 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Considérant que suite au diagnostic structurel réalisé sur l'ouvrage du digesteur de la station d'épuration Petite Californie à Rezé, par la société QCS, en juin 2022, il a été identifié des fragilités au niveau du revêtement d'étanchéité qu' il s 'avère nécessaire de réparer,

Considérant qu'il convient de lancer une consultation à cette fin,

Considérant que l'objet de la consultation entre dans le périmètre de l'accord-cadre multi-attributaires de travaux ayant pour objet la réalisation de travaux annuels de réaménagement , de grosses réparations et d'entretien durable sur les propriétés de la Ville de Nantes, de son CCAS, de Nantes Métropole et de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Nantes Métropole (groupement de commandes),

Considérant que la maîtrise d'œuvre de l'opération qui est assurée par la Direction du Cycle de l'Eau de Nantes Métropole, a remis le projet et qu'il convient de lancer la consultation pour la réalisation des travaux,

Considérant que la nature et le contenu homogènes des travaux à réaliser ne permettent pas un allotissement,

Considérant que le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux par la Direction du Cycle de l'Eau de Nantes Métropole en sa qualité de maître d'ouvrage, est de 90 000 euros HT,

Considérant que les travaux à engager sont prévus pour une durée estimée à 4 semaines,

Considérant qu'en application de l'accord-cadre multi-attributaires précité, il convient de lancer une mise en concurrence auprès de ses 4 titulaires pour la réalisation de ces travaux, à savoir :

1) la société BLANDIN
2) la société SEMPERS
3) la société SMAC
4) la société OTBE

Considérant que les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°043 et libellée « Eaux usées », opération 2021 - N° 10131, libellée « Eaux usées – Travaux sur ouvrages »

Décide

Article 1er – REZE – Opération « Réalisation de travaux de reprise de l'étanchéité de la coupole du digesteur- STEP Petite Californie » – Approbation du besoin et du montant de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux – Lancement de la consultation, auprès des 4 titulaires, via un marché subséquent n°11 au lot n°28 étanchéité de l'accord-cadre ayant pour objet la réalisation de travaux annuels de réaménagements , de grosses réparations et d'entretien durable sur les propriétés de la Ville de Nantes, de son CCAS, de Nantes Métropole et de l'ESBANM (groupement de commandes) – Marché n°2019-90280 prenant fin le 31/12/2022 – Montant de l'enveloppe financière prévisionnelle : 90 000 € HT soit 108 000,00 € TTC affectés aux travaux,

Article 2 – Attribution et signature du marché subséquent à conclure.

Article 3 – De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et Monsieur le Responsable du service comptable de Nantes, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le 17 OCT. 2022

Pour la Présidente,
Robin SALECROIX
Vice-Président délégué

mis en ligne le :
18 OCT. 2022

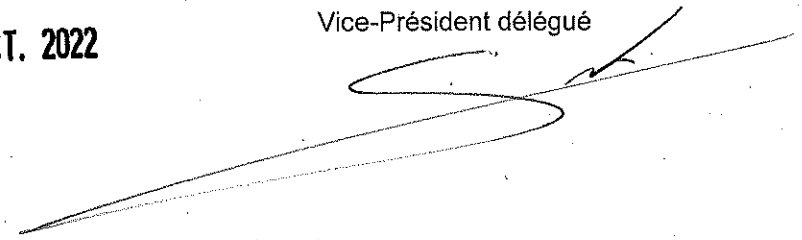

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20221017-2022_1145DEC-AU
Date de télétransmission : 18/10/2022
Date de réception préfecture : 18/10/2022